

Les Wavriens reprendront-ils goût à « La Promenade » ? - 07/12/2013

WAVRE -

Réalisée d'ici trois ans, «La Promenade» devrait bouleverser la manière de déambuler dans le centre de Wavre.



Aussi étrange que cela puisse paraître, Wavre manque de surfaces commerciales. Les spécialistes parlent même d'un déficit de 23 000 m². Un constat qui a inspiré tant la Ville que les promoteurs ces dernières années.

Résultat: un séduisant projet d'envergure baptisé La Promenade qui redéfinira un parcours piéton depuis la gare jusqu'au boulevard de l'Europe.

«*Il ne s'agit pas uniquement d'un projet commercial mais plutôt d'un projet urbain global dont cette Promenade sera la pièce maîtresse*», précise le bourgmestre Charles Michel, rappelant son grand projet Wavre 2030, le contournement Nord, et le futur centre culturel qui sera relié à la gare par une passerelle.

Dans les grandes lignes, cette promenade passera par trois axes: de l'ancienne galerie des Carmes au boulevard de l'Europe en passant par les Carabiniers et la place des Fontaines. Les rez-de-chaussée développeront plus de 12 000 m² de surfaces commerciales. Il y aura aussi 90 logements sur 9 760 m² et des parkings sous-terrain (près de 600 places).

«*C'est un véritable morceau de ville que nous sommes en train de créer*», clame la société Matexi, à qui la Ville a décidé de faire confiance pour les deux tiers du projet.

Reste à savoir dans quels délais cette Promenade piétonne pourra voir le jour. Car si le parking des Carabiniers et celui des Fontaines appartiennent à la Ville, il n'en va pas de même pour la galerie qui appartient à de nombreux particuliers (lire ci-dessous).

«*Il faut faire les choses dans l'ordre, et d'abord réaliser la métamorphose de la galerie des Carmes* estime Charles Michel. *La deuxième phase sera consacrée aux Carabiniers, puis viendra le tour des Fontaines.*»

À ce stade, aucune demande de permis n'a été introduite par Matexi. En 2014, une concertation sur un schéma directeur aura lieu avec la Ville. Les premiers coups de pelle devraient être donnés dans les trois ans, voire un peu plus si les permis coïncident ou si les recours en justice s'en mêlent.

Ariane bilteryst (L'Avenir)

